

MARDI LE 26 MAI 2026

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE ORDINAIRE

Endroit : Salle du Conseil municipal
Adresse : 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Heure : 19 h

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

V. RÉOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

1. ADMINISTRATION

1.1 Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 26 mai 2026.

1.2 Pour accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2026.

2. GREFFE

2.1 Pour modifier la résolution numéro 25-11-314 – Pour nommer madame Yana Lukasheh à titre de Mairesse suppléante – Autorisation pour les signatures des comptes, effets bancaires et documents – Représentation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais.

Avec la nouvelle nomination de monsieur Charles-Hervé Aka, à titre de Directeur général adjoint et Greffier-trésorier adjoint, la présente résolution vise à autoriser la Mairesse suppléante en titre, à signer avec la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou le Directeur général adjoint et Greffier-trésorier adjoint, ou le Directeur du service des Finances, tous les effets bancaires et autres documents nécessaires en l'absence de madame la Mairesse.

2.2 Pour nommer les signataires – Comptes de la Municipalité de Val-des-Monts – Effets bancaires et autres documents – Caisse populaire Desjardins de Gatineau.

La présente résolution vise à nommer madame la Mairesse Joëlle Gauthier, ou madame la Mairesse suppléante Yana Lukasheh, et la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Salima Hachachena, ou le Directeur général adjoint et Greffier-trésorier adjoint, monsieur Charles-Hervé Aka, ou le Directeur du service des Finances, monsieur Paul Rodrigue Fomi, pour la signature de tous les effets bancaires et autres documents auprès de la Caisse populaire Desjardins de Gatineau.

2.3 Rapport du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement numéro 963-26 – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 4 655 000 \$ et décréter une dépense au montant de 4 655 000 \$ aux fins d'acquérir et remplacer une partie de la flotte véhiculaire, une partie de la machinerie lourde et des équipements destinés au service des Travaux publics de la Municipalité de Val-des-Monts.

Le présent rapport vise à détailler la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et indique le résultat.

2.4 Rapport du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement numéro 964-26 – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 2 077 000 \$ et décréter une dépense au montant de 2 077 000 \$ aux fins d'aménager un nouvel accès au parc industriel situé sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.

Le présent rapport vise à détailler la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et indique le résultat.

- 2.5 Rapport du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement numéro 965-26 – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 5 165 000 \$ et décréter une dépense au montant de 5 165 000 \$ aux fins d'effectuer des travaux d'amélioration et de réfection sur certains chemins municipaux situés sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.

Le présent rapport vise à détailler la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et indique le résultat.

- 2.6 Pour abroger et remplacer la résolution numéro 26-03-084 – Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 « Coopération intermunicipale » – Exercice complet de la compétence en transport de personnes sur l'ensemble du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

La présente résolution vise à :

1. Abroger et remplacer la résolution numéro 26-03-084, laquelle a été adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2026 :
2. Indiquer que la Municipalité de Val-des-Monts s'engage à participer au projet « Exercice complet de la compétence en transport de personnes sur l'ensemble du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais » par l'implantation d'un service de transport en commun dans la Municipalité de l'Ange-Gardien.
3. Accepter d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme.
4. Nommer la MRC des Collines-de-l'Outaouais, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale.

- 2.7 Pour encadrer et contrôler les dépenses juridiques et professionnelles – Municipalité de Val-des-Monts.

La présente résolution vise à encadrer et contrôler les dépenses juridiques et professionnelles de la Municipalité de Val-des-Monts.

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1 Pour accepter des soumissionnaires – Fourniture de sable ou pierre tamisée (granulat pour abrasifs d'hiver) – Soumission publique portant le numéro 26-01-22-005 – Années 2026-2027.

La présente résolution vise à accepter un soumissionnaire pour la fourniture de sable ou pierre tamisée (granulat pour abrasifs d'hiver) pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027.

- 3.2 Pour accepter un répertoire des fournisseurs – Fourniture de gravier, pierre concassée et tout-venant (répertoire des fournisseurs) – Soumission publique portant le numéro 26-01-22-006 – Années 2026-2027.

La présente résolution vise à accepter un répertoire des fournisseurs pour la fourniture de gravier, pierre concassée et tout-venant (répertoire des fournisseurs), pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027.

- 3.3 Pour accepter un soumissionnaire – Achat d'une niveleuse six roues motrices (6X6), équipée pour le déneigement – Décréter une dépense au montant de 639 475 \$ « taxes en sus » – Soumission publique portant le numéro 26-02-18-015.

La présente résolution vise à accepter un soumissionnaire pour l'achat d'une niveleuse six roues motrices (6X6), équipée pour le déneigement, au montant de 639 475 \$ « taxes en sus », le tout, conditionnellement à ce que le règlement numéro 963-26 soit approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

- 3.4 Pour accepter un soumissionnaire – Fourniture de ponceaux (tuyaux) et de membranes géotextiles – Soumission publique portant le numéro 26-01-22-001 – Années 2026-2027.

La présente résolution vise à accepter un soumissionnaire pour la fourniture de ponceaux (tuyaux) et de membranes géotextiles, pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027,

- 3.5 Pour accepter un soumissionnaire – Fourniture de lames de niveleuse et de chasse-neige – Soumission publique portant le numéro 26-01-22-002 – Années 2026-2027.

La présente résolution vise à accepter un soumissionnaire pour la fourniture de lames de niveleuse et de chasse-neige pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027.

- 3.6 Pour accepter un répertoire des fournisseurs – Location d'équipements et de machinerie lourde – Soumission publique portant le numéro 26-01-22-008 – Années 2026-2027.

La présente résolution vise à accepter un répertoire des fournisseurs pour la location d'équipements et de machinerie lourde, pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027.

- 3.7 Pour accepter un soumissionnaire – Service de réparation de pneus – Soumission publique portant le numéro 26-01-22-010 – Années 2026-2027.

La présente résolution vise à accepter un soumissionnaire pour le service de réparation de pneus, pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027.

- 3.8 Pour accepter un soumissionnaire – Fourniture de gaz propane – Soumission publique portant le numéro 26-01-22-009 – Années 2026-2027.

La présente résolution vise à accepter un soumissionnaire pour la fourniture de gaz propane, et ce, pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027.

- 3.9 Pour accepter des soumissionnaires – Fourniture de services – Réparation d’asphalte de petites surfaces (répertoire des fournisseurs) – Soumission publique portant le numéro 26-01-22-004 – Années 2026-2027.

La présente résolution vise à accepter les soumissionnaires pour la fourniture de services de réparation d’asphalte de petites surfaces (répertoire des fournisseurs), pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027.

- 3.10 Pour accepter un soumissionnaire – Fourniture de services – Signaleurs de chantiers routiers – Soumission publique portant le numéro 26-01-22-011 – Années 2026-2027.

La présente résolution vise à accepter un soumissionnaire pour la fourniture de services de signaleurs de chantiers routiers, et ce, pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027.

- 3.11 Pour autoriser la signature du protocole d’entente entre la Municipalité de Val-des-Monts et l’Association récréative de Val-des-Monts – Entretien des espaces verts – Période du 27 mai 2026 au 31 décembre 2028.

La présente résolution vise à autoriser la signature du protocole d’entente à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et l’Association récréative de Val-des-Monts pour l’entretien des espaces verts, et ce, pour la période du 27 mai 2026 au 31 décembre 2028.

- 3.12 Pour abroger et remplacer la résolution numéro 26-02-052 – Accepter les demandes au programme d’aide financière à l’entretien des chemins privés ouverts au public par tolérance – Année 2025-2026 – Règlement numéro 927-23 – Décréter une dépense au montant de 134 400 \$ « taxes incluses ».

La présente résolution vise à abroger et remplacer la résolution numéro 26-02-052 et accepter l’admissibilité au programme d’aide financière à l’entretien des chemins privés ouverts au public par tolérance, pour l’année 2025-2026, aux associations conformes au règlement numéro 927-23, et ce, pour un montant total de 134 400 \$ « taxes incluses » afin d’inclure la demande d’une association omise lors de l’analyse initiale.

4. FINANCES ET TAXATION

- 4.1 Pour accepter le rapport comptable du mois d’avril 2026 – Autoriser les paiements.

La présente résolution vise l’acceptation du rapport comptable d’avril 2026 totalisant une somme de 2 005 214,97 \$.

- 4.2 Pour accepter le rapport des dépenses en immobilisation au montant de 905 197,94 \$ – Engagements au montant de 106 401,66 \$ – Période du 1^{er} au 30 avril 2026.

La présente résolution vise à l’acceptation du rapport des dépenses en immobilisation démontrant des dépenses totalisant un montant de 905 197,94 \$ et des engagements totalisant 106 401,66 \$ pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026.

- 4.3 Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d’avocats Cain Lamarre (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 11 481,72 \$ « taxes incluses » pour les services rendus – Octobre 2025.

La présente résolution vise à décréter une dépense au montant de 11 481,72 \$ « taxes incluses » pour les services rendus en octobre 2025 et autoriser le paiement des honoraires professionnels et déboursés à la firme d’avocats Cain Lamarre.

- 4.4 Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d’avocats Cain Lamarre (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 64 112,96 \$ « taxes incluses » pour les services rendus – Mars 2026.

La présente résolution vise à décréter une dépense au montant de 64 112,96 \$ « taxes incluses » pour les services rendus en mars 2026 et autoriser le paiement des honoraires professionnels et déboursés à la firme d’avocats Cain Lamarre.

- 4.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 260 000 \$ qui sera réalisé le 26 juin 2026.

La présente résolution vise à accepter que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, soit les règlements numéros 768-15, 718-12, 855-19, 857-19, 868-20, 877-20, 869-20, 901-22, 902-22, 913-23, 915-23, 933-24, 934-24 et 951-25

- 4.6 Pour abroger et remplacer la résolution numéro 25-11-329 – Pour entériner l'utilisation de la carte de crédit Visa et autoriser l'utilisation par les détenteurs – Pour nommer la Directrice générale et Greffière-trésorière, le Directeur général adjoint et Greffier-trésorier adjoint, et le Directeur du service des Finances, à titre de gestionnaires du compte de carte de crédit Visa Desjardins.

La présente résolution vise à accepter les détenteurs à utiliser une carte de crédit Visa au nom de la Municipalité de Val-des-Monts selon les directives et procédures en vigueur et de nommer madame Salima Hachachena, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que messieurs Charles-Hervé Aka, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, et Paul Rodrigue Fomi, directeur du service des Finances, à titre de personnes responsables pour assurer la gestion du compte des cartes de crédit Desjardins (Visa) et autorise qu'ils aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes.

- 4.7 Pour autoriser un transfert de fonds au montant de 200 000 \$ – Surplus accumulé et non affecté – Formation – Équipe spécialisées en sauvetage nautique et sur glace.

La présente résolution vise à autoriser un transfert fonds jusqu'à concurrence de 200 000 \$ à même les surplus accumulés et non affectés de la Municipalité de Val-des-Monts au budget du service de Sécurité incendie pour la mise à niveau de la spécialité sauvetage nautique et sauvetage sur glace.

5. LOISIRS. CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Pour autoriser la signature d'un addenda visant une prolongation pour une durée d'un (1) an – Protocole d'entente – Villa St-Louis-de-France.

La présente résolution vise à autoriser la signature d'un addenda au protocole d'entente intervenu entre la Municipalité de Val-des-Monts et la Villa St-Louis-de-France afin de prolonger celui-ci pour une durée d'un (1) an, soit pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

- 5.2 Pour autoriser la signature d'un protocole d'entente – Comité citoyen du Marché de Val-des-Monts – Marché estival 2026.

La présente résolution vise à autoriser la signature d'un protocole d'entente entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Comité citoyen du Marché de Val-des-Monts pour la tenue du marché estival 2026.

- 5.3 Pour octroyer une aide financière au montant de 350 \$ dans le cadre de la Politique de soutien à l'excellence sportive et artistique - LCVC-24-05-505 – Monsieur Liam Prophet – Participation aux championnats nationaux juniors 2026 de Karaté Canada à Edmonton qui a eu lieu du 14 au 17 mai 2026.

La présente résolution vise à autoriser l'octroi d'une aide financière au montant de 350 \$ à monsieur Liam Prophet, pour sa participation lors des Championnats nationaux juniors 2026 de Karaté Canada à Edmonton en Alberta, du 14 au 17 mai 2026, le tout en respect des modalités de la politique de soutien à l'excellence sportive et artistique portant le numéro LCVC-24-05-505.

- 5.4 Pour autoriser le service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire de Val-des-Monts à organiser des activités sur le lac McGregor – Parc écologique Pélissier – En conformité avec les restrictions du Bureau de la sécurité nautique de Transports Canada.

La présente résolution vise à autoriser le service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire de Val-des-Monts à organiser et tenir les activités d'initiation à la planche à pagaie dans le cadre de ses initiatives de promotion des saines habitudes de vies les 30 juin et 5 juillet 2026 et les Dimanches sans moteurs sur le lac McGregor les 12 juillet, 16 août et 13 septembre 2026 au Parc écologique Pélissier, sis au 2, chemin Pélissier à Val-des-Monts.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1 Pour statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage – Permettre de régulariser l'aménagement d'une piscine creusée à 1,92 mètre de l'habitation au lieu de 3 mètres – Lot numéro 1 659 988 du cadastre du Québec – 55, chemin Katimavik.

- 6.2 Pour statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage – Permettre la location court-terme (résidence de tourisme) d'une habitation « chalet » située sur un lot d'une superficie de 3 271,2 mètres carrés au lieu de 5 000 mètres carrés – Lot numéro 1 481 308 du cadastre du Québec – 818, chemin Blackburn.

- 6.3 Pour statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage – Permettre la construction d'un agrandissement résidentiel à une distance de 1,62 mètre et de 1,65 mètre de la limite droite de la propriété au lieu de 3 mètres – Lot numéro 1 659 180 du cadastre du Québec – 20, chemin Slattery.

- 6.4 Pour adopter le règlement 966-26 (AM-002) – Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 939-24 « Règlement de zonage » afin d’en assurer la concordance à la Loi sur les services de garde éducatifs à l’enfance.

L’adoption de ce règlement a pour but d’amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 939-24 « Règlement de zonage » aux fins de modifier l’article 136 pour en assurer la concordance à la Loi sur les services de garde éducatifs à l’enfance.

- 6.5 Pour adopter le règlement numéro 967-26 – Règlement sur l’occupation et l’entretien des bâtiments.

L’adoption de ce règlement a pour but de donner à la Municipalité de Val-des-Monts des outils clairs et légaux pour protéger la sécurité, la salubrité et la qualité de vie sur son territoire.

- 6.6 Pour adopter le second projet de règlement XXX-26 (AM-003) – Pour amender le règlement d’urbanisme numéro 939-24 « Règlement de zonage » – Ajout de la classe d’usage « P2 – Établissement de santé et de services sociaux » à la grille des spécifications de la zone 310-P.

L’adoption de ce second projet de règlement a pour but d’ajouter la catégorie d’usage « P2 – Établissement de santé et de services sociaux » à la grille des spécifications de la zone 310-P du Règlement de zonage numéro 939-24.

- 6.7 Demande d’autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à une fin autre que l’agriculture – Lots numéros 1 933 501 et 1 933 509 du cadastre du Québec – 217, chemin Saint-Joseph.

La présente résolution vise à renouveler l’autorisation auprès de la CPTAQ pour une utilisation à une fin autre que l’agriculture pour l’exploitation d’une carrière-sablière, d’une usine de concassage, d’une usine d’asphalte et l’utilisation d’un chemin d’accès, sur une superficie de 10,11 ha, portant sur une partie des lots numéros 1 933 501 et 1 933 509 du cadastre du Québec, également connue comme étant le 217, chemin Saint-Joseph.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Pour mandater la firme MBCV Consultant (Mario Buissières Consultant Véhicules) – Accompagnement lors de l’analyse des soumissions – Appel d’offres numéro 26-03-10-018 – Décréter une dépense au montant de 5 250 \$ « taxes en sus ».

La présente résolution vise à mandater la firme MBCV Mario Buissières Consultant véhicules pour l’analyse des soumissions, le suivi de la construction et l’homologation des véhicules en conformité du devis technique de l’appel d’offres portant le numéro 26-03-10-018, et ce, pour un montant total de 5 250 \$ « taxes en sus », le tout équivalent à 35 heures de travail.

- 7.2 Pour accepter un soumissionnaire – Achat d’habits de combat – Service de Sécurité incendie – Décréter une dépense au montant de 39 040 \$ « taxes en sus ».

La présente résolution vise à accepter un soumissionnaire pour l’achat de dix (10) habits de combat incendie, au montant de 39 040 \$ « taxes en sus ».

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Pour entériner une embauche – Stagiaire du Programme coopératif de l’Université Algoma – À titre de personne salariée occasionnel à temps complet au service des Finances.

La présente résolution vise à entériner l’embauche d’un stagiaire – Technicien au service des Finances, avec le statut d’employé occasionnel à temps complet, pour la période du 18 mai 2026 au 21 août 2026, le tout pour offrir une expérience pratique à un étudiant du Programme coopératif de l’Université Algoma afin de favoriser la relève et le développement des compétences professionnelles dans un environnement comptable.

- 8.2 Pour l’octroi de contrats – Approvisionnement de vêtements de travail pour officiers municipaux et pour le service de Sécurité incendie.

La présente résolution vise à octroyer des contrats avec des fournisseurs pour l’achat de vêtements de travail pour les officiers municipaux ainsi que le service de Sécurité incendie.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. GÉNÉRAL

10.1 Varia

10.2 Pour accepter la levée de la séance.

Le Directeur général et
Greffier-trésorier par intérim,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Paul Rodrigue Fomi', is written over a faint, light blue rectangular background.

Paul Rodrigue Fomi

PRF/nc